



SELARL GUMUSCHIAN ROGUET BONZY POLZELLA

Avocats

10 Avenue Alsace Lorraine - 38000 GRENOBLE

☎ 04-76-03-29-66

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

SUR LA COMMUNE DE GRENOBLE (38000), 2 rue Marius Gontard

Un APPARTEMENT en copropriété, au 2^{ème} étage, d'une superficie de 22,74 m2 avec cave.
(cadastré section BH n°79 et plus particulièrement les lots 14 et 23)

ADJUDICATION FIXEE LE MARDI 24 NOVEMBRE 2026 à 14 HEURES

**à l'audience du Juge de l'Exécution des Saisies Immobilières
du Tribunal Judiciaire de GRENOBLE
Place Firmin Gautier
38000 GRENOBLE**

Visite prévue sur place le Jeudi 12 Novembre 2026 à 9 heures à 10 heures
par le ministère de Maître Richard REYNAUD
Commissaire de Justice à ST MARCELLIN (38)

Cette vente a lieu aux requêtes, poursuites et diligences du :

Syndicat des copropriétaires de l'ensemble immobilier 2-4 RUE MARIUS GONTARD situé 2-4 rue Marius Gontard 38000 GRENOBLE, représenté par son syndic en exercice l'agence FONCIA GRESIVAUDAN, SAS, RCS n°900440686, dont le siège social est situé Rond Point du Raffour 38920 CROLLES, agissant poursuites et diligences de ses représentants légaux domiciliés en cette qualité audit siège,

Ayant pour Avocat **Maître David ROGUET** de la **SELARL GUMUSCHIAN ROGUET BONZY POLZELLA- BASTILLE AVOCATS**

DESIGNATION

Sur la commune de GRENOBLE (38), 2 rue Marius Gontard, dans un ensemble immobilier dénommé 2-4 RUE MARIUS GONTARD, cadastré section BH n°79, et plus particulièrement les lots 14 et 23.

Lot 14 : appartement 1 pièce avec cuisine au 2^{ème} étage.

Lot 23 : une cave.

CAHIER DES CONDITIONS DE VENTE

Le cahier des conditions de vente contenant les clauses et conditions de la vente a été dressé par la SELARL GUMUSCHIAN ROGUET BONZY POLZELLA – BASTILLE AVOCATS, Avocat, et déposé au Greffe du Juge de l'Exécution des saisies Immobilières du Tribunal Judiciaire de GRENOBLE le 22 Mai 2026.

FRAIS - ENCHERES

Les frais préalables seront payables, comme les frais postérieurs par l'adjudicataire EN SUS du prix.

Les enchères ne seront reçues que par ministère d'un avocat inscrit au Barreau de GRENOBLE qui ne pourra être porteur que d'un seul mandat. Les enchères sont pures et simples et chaque enchère doit couvrir l'enchère qui la précède. L'adjudication aura lieu en un seul lot.

MISE A PRIX : 10.000 €

CONSIGNATION POUR ENCHERIR : 3.000 €

Par chèque de banque émis à l'ordre de la CARPA, ou remise d'une caution bancaire irrévocable.

Pour extrait : David ROGUET, Avocat
www.bastille-avocats.fr

Pour tous renseignements s'adresser à la SELARL GUMUSCHIAN ROGUET BONZY POLZELLA – BASTILLE AVOCATS, Avocats susnommés Tél 04.76.03.29.66 www.bastille-avocats.fr, et pour prendre communication du cahier des conditions de vente au Greffe du Tribunal Judiciaire de GRENOBLE, où il est déposé, tous les jours, de 14H à 16H, sauf le MARDI.